



**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

**DCC 446/08/2018**

Date de la convocation mercredi 22 août 2018

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

**Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

**Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

**Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn -  
GEMAPI : autres domaines de compétences dans le cadre de l'article L.211-7 du  
Code de l'Environnement**

Le Président rappelle que la loi a transféré obligatoirement aux Communautés de Communes la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Pour aborder de manière concrète, cohérente et efficace le « Grand Cycle de l'Eau », le Conseil Communautaire s'est positionnée favorablement le 1<sup>er</sup> septembre 2016 sur la prise de compétence facultative « Coulée d'Eau Boueuse », avant de transférer cette compétence au SDEA qui dispose de l'ingénierie et des moyens humains nécessaires pour exercer ces missions.

Par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 la Communauté de Communes a pris les compétences suivantes : « élaboration d'un schéma de liaisons douces/voies vertes » ainsi que « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sans toutefois que l'Arrêté Préfectoral ait été publié en raison d'une erreur de rédaction dans le projet de statuts relatif au GEMAPI.

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 modifiant ses statuts par ajout de la compétence facultative suivante « *la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, et ce sur l'intégralité du territoire intercommunal* » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2017 ainsi que le projet de statuts ;

**Considérant** qu'il y a lieu de corriger la rédaction de la compétence facultative « *la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, et ce sur l'intégralité du territoire intercommunal* » conformément à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est devenue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Considérant** le projet de rédaction des nouveaux statuts ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la nouvelle rédaction de la **compétence facultative** dans le titre 6/ :

**C - Compétences facultatives**

**6/ Autres domaines de compétences dans le cadre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :**

Alinéa 4° maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,

Alinéa 12° animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **NOTIFIE** la présente décision au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un **délai de trois mois à compter de cette notification**.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président



The image shows a blue ink signature of the President over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN', 'HOCHFELDEN', and '67270'.



**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

**DCC 447/08/2018**

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

### **Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

### **Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

### **Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) prévoyant le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles aux Communautés de Communes ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

**Considérant** qu'il y a lieu de définir l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

**Considérant** la rédaction actuelle des statuts :

**« A- Compétences obligatoires  
2/ Développement économique**

*Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »*

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de compléter les statuts comme suit :

**A- Compétences obligatoires  
2/ Développement économique**

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

**Sont d'intérêt communautaire :**

L'étude et la mise en œuvre de tout programme de soutien, de création, d'implantation et de développement en direction du commerce et de l'artisanat dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) intercommunales.

- **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **NOTIFIE** la présente décision au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un **délai de trois mois à compter de cette notification**.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président





**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

**DCC 448/08/2018**

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

### **Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Eric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

### **Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Eric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

### **Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn -  
Développement touristique**

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

**Considérant** la rédaction actuelle des statuts :

**« A- Compétences obligatoires  
2/ Développement économique**

*Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »*

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser l'action touristique ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de compléter les statuts comme suit :

**A- Compétences obligatoires**  
**2/ Développement économique**

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

**Développement touristique à l'échelon du territoire**

- Écriture et mise en œuvre d'un plan de développement touristique intercommunal,
- Accompagnement, création et développement de structures concourantes au développement touristique du territoire.
- **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **NOTIFIE** la présente décision au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un **délai de trois mois à compter de cette notification**.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président





**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

**DCC 449/08/2018**

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

**Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

**Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

**Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn –  
Prise de la compétence scolaire pleine et entière**

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2018 confiant à KPMG la mission d'étude du transfert de la compétence scolaire pleine et entière à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU l'étude du Bureau KPMG présentée aux élus en date du 20 août 2018 et communiquée à tous les délégués ;

**Considérant** la rédaction actuelle des statuts :

**« B - Compétences optionnelles**

**3/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans l'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

- Étude, création, aménagement, gestion et entretien de piscines, centres nautiques, terrains de football synthétiques et hall de tennis.
- Étude, construction, aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements sportifs, culturels et de loisirs ayant une assise intercommunale forte et un rayonnement territorial.

Sont exclues :

- Les salles polyvalentes communales ou ayant vocation identique.
- La reprise de tout équipement ou bâtiment communal et associatif existant. »

Et après en avoir délibéré, ouï les explications et pris connaissance du projet de convention entre les Communes et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

- **APPROUVE** la modification des statuts permettant à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de prendre la compétence pleine et entière des équipements scolaires, comme suit :

**3/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans l'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

- Étude, création, aménagement, gestion et entretien de piscines, centres nautiques, terrains de football synthétiques et hall de tennis.
- Étude, construction, aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements sportifs, culturels et de loisirs ayant une assise intercommunale forte et un rayonnement territorial.
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires :
  - Étude, construction, aménagement, entretien et fonctionnement des locaux affectés à l'usage scolaire, préélémentaire et élémentaire,
  - Étude, extension, aménagement, entretien et fonctionnement des locaux existants affectés à l'usage scolaire préélémentaire et élémentaire.

Sont exclues :

- Les salles polyvalentes communales ou ayant vocation identique.

- **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **NOTIFIE** la présente décision au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un **délai de trois mois à compter de cette notification**.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**35 voix pour**

**4 voix contre (INGWILLER Bernard, HURSTEL Alain, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal)**

Accusé de réception en préfecture  
067-246700959-20180830-DCC449-08-2018-  
DE  
Date de télétransmission : 06/09/2018  
Date de réception préfecture : 06/09/2018

Pour extrait conforme  
Le Président





**DCC 450/08/2018**

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

**Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

**Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

**Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

**5- Institutions et vie politique**

**5.7 Intercommunalité**

**Coopération avec l'Office de Tourisme du Kochersberg-Ackerland : projet de convention d'objectifs**

Dans le cadre de notre future collaboration dans l'objectif du PETR avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et de notre coopération actuelle avec l'Office du Tourisme du Kochersberg, il est proposé au Conseil Communautaire de signer une convention d'objectifs qui serait établie pour la période 2018-2020 et nous permettrait d'entrer dans une démarche globale de développement touristique entre nos deux territoires.

La priorité pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est de recenser l'offre existante et de rencontrer les acteurs du territoire afin de poser les bases de réflexion d'un développement touristique partagé entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la Communauté du Kochersberg-Ackerland.

Dans un premier temps, plusieurs actions concrètes sont notamment prévues :

- La promotion de notre territoire pour les atouts dont il dispose,
- Le déploiement d'actions en vue de l'accueil, l'information, la communication, l'animation aux fins de promotion touristique,
- La mise en place du recensement des manifestations en vue de l'enregistrement dans le LEI,
- La rencontre des acteurs de la restauration et de l'hébergement (LEI),
- L'intégration d'une ou deux visites guidées à la ferme dans la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans le cadre des visites guidées à la ferme pour l'été 2019,
- La rencontre des élus, responsables associatifs, etc.

Pour permettre la concrétisation des objectifs et missions précédemment évoqués, la Communauté de Communes versera une participation destinée à financer le fonctionnement et les projets de l'Office de Tourisme du Kochersberg (statut associatif). Cette subvention sera destinée au recouvrement des coûts

de ses services d'accueil, d'information, d'animation, de promotion et de coordination des partenaires touristiques locaux, mais aussi au recouvrement des coûts des projets menés pour le seul compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

L'ensemble des Services, ressources humaines et compétences étant à cet effet mutualisé, la participation financière est estimée à un poste à temps complet avec les frais annexes (de déplacement par exemple) s'y rattachant.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs entre l'Association pour l'Attractivité et le Tourisme dans le Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, annexée à la présente délibération.
  
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN", "HOCHFELDEN", and "67270". There is a small star symbol at the bottom of the stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

DCC 451/08/2018

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 août 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

### Présents ou représentés 39

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

### Dont pouvoirs 07

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

### Absents ou excusés 02

JACOB Francy, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

### 7 - Finances Locales

#### 7.10 Divers

### Projet de travaux au Centre Aquatique ATOO-O pour la mise à niveau des équipements

Le Président rappelle le programme de renouvellement des équipements du Centre Aquatique ATOO-O engagé depuis 2017. Il souligne ainsi le renouvellement du chauffage et de la ventilation pour un montant de 314 997,03 € HT. À cet investissement se sont rajoutés 38 805,84 € HT en 2017 et 72 033,59 € HT en 2018 pour divers équipements.

Afin de garantir la sécurité d'exploitation et le confort des usagers, il y a lieu de poursuivre la mise à niveau de ce Centre Aquatique et il est proposé une liste de dépenses complémentaires pour un montant de 154 443,72 € HT à engager.

### Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 juillet 2017 attribuant le marché global de performance pour l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du Centre Aquatique ATOO-O à ES Services Energétiques pour un montant total de 314 997,03 € HT ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux urgents et indispensables à la poursuite de l'exploitation du Centre Aquatique ATOO-O ;

Et après avoir pris connaissance en détail de tous les équipements à renouveler,

- **APPROUVE** l'investissement sur la structure du bâtiment et le renouvellement de l'ensemble du matériel suivant le détail énoncé pour un montant total de **154 443,72 €**.
- **AUTORISE** le président à lancer les bons de commande.

### Vote à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
067-246700959-20180830-DCC451-08-2018-  
DE  
Date de télétransmission : 06/09/2018  
Date de réception préfecture : 06/09/2018

Pour extrait conforme  
Le Président



**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

**DCC 452/08/2018**

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

**Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

**Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

**Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

**5- Institutions et vie politique**

**5.7 Intercommunalité**

**Engagement dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux et autorisation au Président à signer la convention correspondante**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA RÉALISATION D'UN PLAN DE PRÉVENTION et LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA RÉALISATION DU PLAN DE PRÉVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

### **Le Conseil Communautaire,**

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mai 2016 portant adhésion au groupement de commande « réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

### **Et après en avoir délibéré,**

- **S'ENGAGE** dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif.
- **S'ENGAGE** à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention.
- **AUTORISE** la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux.
- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à percevoir une subvention pour le projet.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président





**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

**DCC 453/08/2018**

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 août 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 39

**Présents ou représentés 39**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, EDEL Jean-Paul, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, WEBER Francis, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle,

**Dont pouvoirs 07**

HAMMANN André (pouvoir à HIPP Alain), WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie), GUILLAUME Éric (pouvoir à SCHAEFFER Eric), LEHMANN Marie-Paule (pouvoir à HAMMANN Jean-Georges), BOETTCHER-WEISS Sophie (pouvoir à RIEHL Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à ULRICH Xavier)

**Absents ou excusés 02**

JACOB Francy, FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. SCHAEFFER Eric, Maire de Bossendorf

4 - Fonction publique

4.4 Autres catégories de personnels

**Demande d'agrément auprès de la Direction Départementale chargée de la Cohésion Sociale en vue de faire appel à des Services Civiques pour le Service Ordures Ménagères**

Depuis la mise en place de la redevance incitative, des ambassadeurs du tri sillonnent le territoire pour sensibiliser les usagers en porte à porte. Il est proposé de renforcer nos actions, notamment les animations scolaires, mais également l'accompagnement des associations tout au long de l'année et surtout lors des manifestations, au travers du recrutement d'un service civique.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn versera, quant elle, un complément d'environ 110 € par mois en fonction du temps de travail. Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

**VU** le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

**VU** la mise en place de la Redevance Incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Considérant** la nécessité de renforcer nos actions sur le territoire ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à compter de l'année 2019.
- **AUTORISE** le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- **AUTORISE** le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN", "HOCHFELDEN", and "67270". There is a small star symbol at the bottom of the stamp.